

DEROGATIONS EXCEPTIONNELLE A TITRE TEMPORAIRE AUX INTERDICTIONS DE CIRCULATION A CERTAINES PERIODES, DES VEHICULES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DE PLUS DE 7,5 TONNES DE PTAC, AFFECTES AU TRANSPORT D'ALIMENTS POUR ANIMAUX DE RENTE

Dérogations accordées en 2026 pour la livraison d'aliments dans les élevages les lundi 6 avril, vendredi 1er mai, vendredi 8 mai, lundi 25 mai, mardi 14 juillet, mercredi 11 novembre 2026 de 22h la veille à 22h sur l'ensemble des réseaux routiers

Interdictions maintenues :
- le lundi 6 avril de 12h à 22h
- les lundi 25 mai et mardi 14 juillet de 16h à 22h

Interdictions maintenues le mardi 14 juillet de 10h à 19h

Interdictions maintenues tous les jours fériés de 10h à 19h

Interdictions maintenues
Cas particuliers
Interdictions levées sur le réseau national de 22h la veille à 22h
Interdictions levées sur le réseau secondaire de 22h la veille à 22h
Interdictions maintenues sur l'ensemble des réseaux